RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

COMPAGNIE DES ALPES (CDA)

Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 25 311 121 euros
Siège social : 50/52 boulevard Haussmann 75009 Paris
349 577 908 RCS Paris

Extrait du procès-verbal des décisions du Directeur général du 26 mai 2025

Paris, le 26 mai 2025, à 10 heures - Plan n°26 - Attribution gratuite d'actions : Acquisition définitive à la Date d'Acquisition, augmentation de capital par émission des actions définitivement acquises et modification corrélative des statuts

[...]

b) Augmentation du capital social par émission de 106 020 actions nouvelles

En conséquence de ce qui précède, le Directeur général décide :

- d'émettre 106 020 actions nouvelles et d'augmenter ainsi le capital de 53 010 euros, ce qui aura pour effet de porter celui-ci de 25 311 121 euros à 25 364 131 euros, ce capital étant désormais divisé en 50 728 262 actions de même catégorie ;
- de libérer le montant des 106 020 actions nouvelles émises au nominal, soit un montant de 53 010 euros, par incorporation spéciale de réserves (poste « autres réserves ») ;
- de constater la réalisation de cette augmentation de capital ;
- de livrer, en date du 26 mai 2025, les 106 020 actions ainsi émises aux Bénéficiaires.

Il est précisé que le cours d'acquisition est le premier cours coté à la date d'acquisition définitive des actions, soit le cours d'ouverture du lundi 26 mai 2025 (c'est-à-dire 17,62 euros).

Il est précisé également que ces 106 020 actions nouvelles portent jouissance à compter du premier jour de l'exercice en cours (soit à compter du 1er octobre 2024).

c) Modification corrélative de l'article 6 des statuts :

En conséquence de ce qui précède, le Directeur général décide de modifier comme suit l'article 6 des statuts :

« Article 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq-millions trois cent soixante-quatre mille cent trente et un euros (25 364 131 €). Il est divisé en cinquante millions sept cent vingt-huit mille deux cent soixante-deux actions entièrement libérées et de même catégorie. »

d) Pouvoirs à donner :

Le Directeur général confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes démarches afférentes à l'émission et au transfert des actions nouvelles aux bénéficiaires et notamment toutes les formalités légales découlant de l'ensemble

[redacted]

Le Directeur général

Dominique THILLAUD